



Novembre 2011

Bonjour

URPS:

Le SNAO a décidé de lever l'appel au boycott qu'il avait lancé en juillet 2011. Vous pouvez lire le communiqué de presse [ICI](#)

TASO :

Depuis sa mise en ligne le 9 novembre, la [pétition](#) contre le projet du SNOF a recueilli plus de 1800 signatures. 1800 personnes ont décidé de dire NON aux détournements de nos compétences et à l'exercice illégal de l'orthoptie. Si vous ne l'avez pas encore fait, rejoignez les orthoptistes d'exercice libéral, mixte et salarié qui ne veulent pas se laisser imposer des voies qu'ils n'auraient pas choisies.

http://www.petitionduweb.com/liste_signataire-894e55a64ec3da164c86523ef022897c-10220-482666807608ae36d9c445637353c13a.html

Sans doute irrité par cette rébellion, le SNOF, par la voix de son président, envisage de faire rentrer, maintenant, les opticiens dans les cabinets d'ophtalmologie. Détails [ici](#)

<http://www.acuite.fr/articles.asp?REF=7311>

Une raison supplémentaire de resserrer encore plus les rangs.

La lutte n'est pas encore gagnée. Mobilisons nous !

Avenir de l'exercice :

Lors du Conseil de l'UNCAM du 3 novembre 2011, les orientations proposées pour les orthoptistes sont les suivantes :

- améliorer l'accès aux soins d'orthoptie de la population, notamment par la suspension définitive de la limitation à dix séances de rééducation par patient et étendre la définition de la déficience visuelle pour les actes de rééducation
- développer de nouveaux rôles pour la profession, et ce dans le cadre d'une réflexion globale sur l'activité des ophtalmologues et des orthoptistes pour une meilleure répartition des rôles ;
- valoriser l'activité pour certains actes spécifiques par une nouvelle hiérarchisation au sein de la NGAP ;
- moderniser les relations avec l'Assurance Maladie ;
- accompagner ces mesures par un pilotage tarifaire adapté.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de l'UNCAM et seront les bases de futures négociations conventionnelles dans un très proche avenir.

Le SNAO s'investit dans ces évolutions depuis de nombreuses années et espère obtenir rapidement des résultats. Vous en serez les premiers informés.

➤ ASSEMBLEE GENERALE du SNAO :

La prochaine AG du SNAO aura lieu le 18 mars 2012. Vous pouvez déjà bloquer cette date sur votre agenda.

Des postes aux Conseil d'Administration seront à pourvoir. Vous pouvez commencer à y réfléchir et nous envoyer votre candidature.

➤ RSI : ATTENTION :

Ce n'est pas une ou deux, mais TROIS entreprises qui jouent désormais sur la proximité de leur nom avec le RSI pour envoyer des factures aux orthoptistes.

Ces derniers, croyant recevoir un courrier du RSI, paient en pensant régler leur cotisation liée à leur chiffre d'affaires. Evidemment, il n'en est rien !

Ces sociétés, dont le nom veut en réalité dire "Répertoire des Sociétés et des Indépendants", Société de Référencement sur Internet" et "Registre des Sociétés et des Indépendants», proposent un référencement sur un annuaire.

Le procédé est simple : en signant le document, on croit simplement confirmer que les informations mentionnées sur la feuille sont exactes, et le faire dans le cadre d'une vérification du RSI (Régime Social des Indépendants). Mais en bas de page, une mention subtile indique qu'en signant ce courrier, le destinataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepter...et le voila prêt à payer sur plusieurs années.

D'ailleurs, petite astuces, si des « conditions de ventes » (obligatoires en cas de commerce) y sont spécifiées c'est que le démarcheur en question n'est pas une institution. Le montant demandé est alors tout à fait facultatif et vous êtes libre de répondre ou non à cette prospection.

Même s'il est difficile de parler d'arnaque au sens propre, puisque les conditions générales de vente présentes au dos du document sont correctes, il est en revanche possible de parler de tromperie sur la marchandise et de volonté d'introduire la confusion dans l'esprit du destinataire.

Un conseil soyez prudent et lisez toujours l'intégralité des documents.

➤ Collaboration/Remplacement:

Les questions sur le remplacement et la collaboration reviennent régulièrement.

Ce sont deux statuts complètement différents.

Alors quelques rappels :

Remplacement :

- Le titulaire d'un cabinet peut prendre un remplaçant pour une durée précise et une raison donnée (absence, vacances, maladie...)
- Lorsque le titulaire se fait remplacer il ne peut travailler ailleurs.
- Le titulaire encaisse les honoraires et reverse une rétrocession aux remplaçants.
- Le remplaçant ne peut télétransmettre, il utilise les feuilles papier du titulaire qu'il barre et sur lesquelles il met son nom et son numéro.

Collaboration :

- Le titulaire et le collaborateur peuvent travailler en même temps.
 - Le titulaire peut travailler ailleurs lorsque le collaborateur est dans le cabinet.
 - Le collaborateur encaisse ses actes et reverse une rétrocession au titulaire. Il télétransmet et utilise ses propres feuilles de soins.
- Et dernier point, très important. Le collaborateur, depuis la loi du 18 août 2005 doit pouvoir se créer sa propre patientèle.

➤ Réunion Montpellier :

Nous organisons une réunion d'information à l'hôtel Ibis Centre de Montpellier le jeudi 1er décembre 2011. Cette réunion est ouverte à tous (étudiants, professionnels libéraux et salariés, syndiqués et non syndiqués). Florence Bagnol, Déléguée Régionale et Laurent Milstayn, Président du SNAO animeront cette rencontre

De 18 h à 20 h : Réunion prioritairement dirigée vers les étudiants. Nous parlerons des études, de la réforme LMD, du futur de la profession et de la première installation.

De 20 h à 22 h : Réunion d'information syndicale au cours de laquelle seront abordés les sujets sur : les TASO et

la pétition, la loi HPST et ses nombreuses conséquences, les URPS, le DPC, l'ASV, l'évolution de la Nomenclature et des compétences et tous les dossiers se rapportant à l'exercice quotidien que le SNAO porte et défend tout au long de l'année. Les étudiants qui le souhaitent peuvent bien entendu rester.

Renseignement et compléments d'information : florence.bagnol@wanadoo.fr ou Laurent Milstayn 06 70 23 07 47.

» Logo :

Je vous rappelle que le logo du SNAO est un logo protégé et déposé.

Vous ne pouvez en aucun cas l'utiliser.

» UNRIO Classique

Je vous rappelle que le programme 2012 ainsi que la fiche d'inscription, et tous les descriptifs de formation sont sur le site. Vous pouvez y accéder directement [ICI](#)

N'hésitez pas à contacter Pierre au 01 40 22 03 04, unrio@orthoptistes.fr

» UNRIO FCCO

La FCCO 2011 touche à sa fin, la FCCO 2012 sera bientôt là.

Vous recevrez certainement toutes les informations pour l'inscription 2012 fin décembre. Surveillez vos boîtes au lettres.

» Petites annonces:

Comme d'habitude vous retrouverez les [petites annonces](#) sur le site

Continuez à nous soutenir, [adhérez](#) et [faites adhérer](#) !

Maria Plaza, Secrétaire Générale pour le SNAO

Si vous ne souhaitez ne plus recevoir d'informations de notre part : [Désabonnement](#)